

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. MALOU, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Towne, sergent-fourrier au 11^e de Ligne.*

MESSIEURS,

Le sieur Gélion Towne est né à Gorcum (Pays-Bas), le 27 mars 1820.

Ses parents sont venus se fixer en Belgique à cette époque; il est entré au service belge le 19 juin 1839.

Les autorités consultées sur sa requête tendant à obtenir la naturalisation ordinaire, estiment que le pétitionnaire est digne de la faveur qu'il sollicite.

Une circonstance spéciale est signalée : le sieur David-Guillaume Towne-Altimore, père du pétitionnaire, a obtenu la naturalisation ordinaire le 5 avril 1841, c'est-à-dire 9 jours après que le sieur Gélion Towne était devenu majeur : celui-ci s'est vu ainsi privé du bénéfice de l'art. 4 de la loi du 27 septembre 1835, bien que la demande en naturalisation de son père fût formée depuis assez longtemps.

Le Rapporteur,

J. MALOU.

Le Président,

J. MAERTENS.
